



Février 2018

COLOMBES & MURAILLE

- p. 4 Zoom sur la taxe au sac
- p. 13 Objectifs et grands chantiers 2018
- p. 19 Les intempéries de janvier



3

Editorial

4-9

Zoom déchets

Financement
Autofinancement, Kézako
Du côté des Ecoles et des Structures jeunesse
Légendes urbaines, 5 questions à Edi Blatter
20 questions fréquentes
Frauder peut coûter cher

10-11

Autorités

Décisions du Conseil municipal
Objectifs 2018 de la Municipalité

12

Administration

Présentation des déléguées
à l'énergie et à l'intégration

13-14

Projets

Objectifs et grands «chantiers» 2018

15

Bibliothèque

Les bibliothécaires partagent
leurs coups de coeur

16

Sociétés locales

Jeunesse de Collombey-Muraz
Passeport Vacances

17-18

Vie locale

9'000 habitants à Collombey-Muraz
Chemin de Croix du Rovra
Festival des Musiques du Bas-Valais

19

Intempéries de janvier



DES PROJETS ET DES DÉFIS

par Sandra Cottet Parvex
Conseillère municipale

Le 1er janvier 2018 a vu l'arrivée de la taxe au sac pour l'ensemble du Valais romand et pour la commune de Collombey-Muraz en particulier. S'il appartient aux collectivités publiques d'en assurer une gestion rationnelle et efficace, en tant que consommateurs nous sommes les premiers générateurs et responsables de nos déchets.

Peut-être perçue dans un premier temps comme un petit bouleversement, réseaux sociaux aidant, la réalité nous montre le contraire. Car il s'agit bien d'un changement dans la continuité. Continuité d'abord, puisqu'en tant que contribuables nous payions déjà pour autofinancer les coûts liés à la gestion des déchets. Changement ensuite, dans le mode de perception de la taxe, en introduisant le principe du pollueur-payeur qui sensibilise tout un chacun au tri et à la valorisation de nos déchets pour le bien de notre environnement. Citons enfin l'exemplarité au sein des écoles et des structures jeunesse. A travers l'histoire d'un trognon de pommes ou de lombrics voraces, prenons exemple sur les enfants, afin d'aborder la gestion durable de nos déchets avec le même état d'esprit curieux et spontané.

La préservation de notre environnement, au sens large, passe aussi par la gestion de notre espace naturel. Les intempéries de ces derniers jours sont venues nous le rappeler sans ménagement. Heureusement sans conséquences graves, elles démontrent la pertinence des investissements qui ont été consentis pour la sécurisation de nos cours d'eau.

D'autres projets d'importance pour la collectivité ne manqueront pas en 2018, liés à l'aménagement du territoire, l'urbanisme et la mobilité. Et de multiples défis attendent encore notre Commune ces prochaines années.

Gage de notre vitalité, c'est symboliquement avec un petit bout d'homme de 2 ans et demi que nous avons passé le cap des 9'000 habitants. Fait réjouissant également pour notre Commune parmi les plus jeunes de Suisse, la Jeunesse de Collombey-Muraz est née.

Bienvenue et longue vie à elle. Qu'elle transmette son dynamisme et forme un maillon de plus pour le maintien des liens intergénérationnels, des relations entre les habitants de nos 5 villages et pour l'intégration des nouveaux arrivants.

LA TAXE AU SAC

Par l'Administration communale

Introduction

Pour ce numéro, dont le zoom est consacré à la taxe au sac et à la gestion des déchets, votre revue a pris le parti de ne pas simplement répéter les informations que vous trouvez dans le tous-ménages qui a été envoyé à tous les citoyens en décembre passé. Celui-ci est d'ailleurs disponible sur votre site internet communal, dans les pages consacrées aux déchets et nous vous encourageons à le consulter. Dans les pages qui suivent, nous avons décidé d'aborder en premier lieu le financement (combien ça vous coûte), mais aussi ce que signifie et implique l'autofinancement des déchets. Nous vous présenterons ensuite les actions que le Conseil municipal a mises en place pour 2018 et celles qui seront l'objet de

son attention durant cette année. Nous ferons également un saut du côté des écoles et des structures jeunesse pour y découvrir ce que nos chères têtes blondes expérimentent dans le contexte de la gestion des déchets. Nous donnerons en outre la parole à M. Edi Blatter, directeur de Satom SA, afin qu'il réponde à certaines rumeurs qui ont la dent dure au sujet de l'usine d'incinération et le chauffage à distance. Nous traiterons encore 20 «questions fréquentes» qui nous ont été maintes fois soumises et auxquelles nous répondrons. Enfin, nous concluons par quelques explications sur les contrôles qui ont débuté et les risques que prennent les fraudeurs. Bonne lecture!

Financement

Dans le cadre de la taxe au sac, le financement des déchets est assuré en deux temps: d'une part via la taxe de base, qui sert au financement des infrastructures (déchèterie, éco-points, différentes collectes organisées, etc.); d'autre part, par les sacs blancs taxés, au moyen desquels vous vous débarrassez de vos déchets. A Collombey-Muraz, la taxe de base, qui est parmi les plus basses du Valais romand, est fonction du nombre de personnes par ménage. Quant aux sacs

taxés, leurs prix varient selon la contenance choisie. Lorsque vous achetez un sac blanc de 35L à Fr. 1.90, Fr. 1.57 sont reversés à la Commune pour le financement de l'incinération des ordures ménagères. Dans la pratique, l'argent est reversé aux communes en fonction des tonnages amenés à Satom SA, selon le postulat qu'un sac pèse 4 kilos. Environ 39 ct par kilo amené à Satom SA sont donc reversés aux communes. Il s'agit de la taxe proportionnelle.

EXEMPLE COMPARATIF AVEC L'ANCIENNE TAXE

Pour un ménage de 4 personnes

TAXE 2017		TAXE CAUSALE (DÈS 2018)		
Taxe proportionnelle / ménage	105 CHF	Sacs taxés	1 sac / semaine 98.80 CHF	2 sacs / par semaine 197.60 CHF
Taxe de base forfaitaire	200 CHF	Taxe de base/ménage	126 CHF	126 CHF
TOTAL	305 CHF	TOTAL	224.80 CHF	323.60 CHF

Autofinancement, Kézako?

Les charges liées à la gestion des déchets sont comptabilisées sous la rubrique comptable 720 des comptes communaux. En 2016, elles se sont élevées précisément à Fr. 1'154'435.30. L'obligation d'autofinancer le traitement des déchets signifie que l'entier de ces frais doivent être couverts par les taxes dont les citoyens doivent s'acquitter (taxe de base + taxe proportionnelle). Dans ce contexte, il faut comprendre que plus la

Commune investira d'argent dans les infrastructures comme les éco-points ou dans les différentes collectes (déchets verts, gastrovert privé, papier, etc.), plus le coût de la taxe de base augmentera. C'est à la lumière de ce mécanisme inéluctable que le Conseil municipal fait ses choix d'investissement, en ayant toujours à l'esprit le ratio coût-bénéfice, qui doit profiter aux citoyens.



TARIFS

Sacs taxés

PRIX	FORMAT
0.95 CHF	17 L
1.90 CHF	35 L
3.40 CHF	60 L
6.20 CHF	110 L

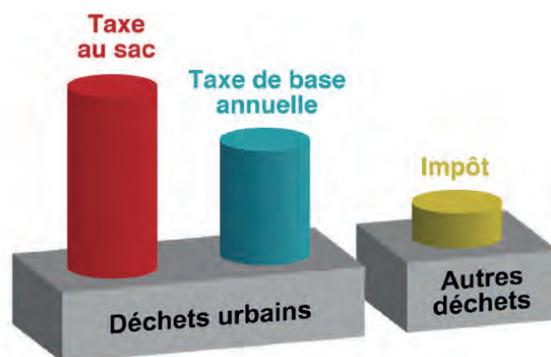
Taxe de base

MÉNAGE	MONTANT
1 p	36 CHF
2 p	69 CHF
3 p	101 CHF
4 p	126 CHF
5 p et +	144 CHF



Informations détaillées relatives à la gestion des déchets: site internet communal Déchets – taxe au sac
Plus d'information relative à l'introduction de la taxe au sac dans le Valais romand: www.trier-pas-sorcier.ch

QUI FINANCE QUOI?



► TAXE AU SAC

Coûts variables pour le traitement et l'élimination des déchets urbains:

Ordures ménagères
Déchets verts
Encombrants incinérables
Ferraille - métaux - alu
Papier - carton
PET - plastiques
Verre
Textiles

► TAXE DE BASE

Frais fixes d'infrastructures:

Investissements, amortissement et intérêts
Poubelles de rue, espaces publics
Déchèterie
Eco-points

► IMPÔT

Déchets verts des parcs et installations sportives
Déchets de cimetièrre
Déchets de STEP
Déchets issus des écoles, lieux de culte, bâtiments publics
Déchets dont les propriétaires sont inconnus ou insolvable

ACTIONS ET DÉFIS 2018

Avec la mise en vigueur de la taxe au sac en 2018, le Conseil municipal a mis l'accent sur 3 mesures principales. Petit tour d'horizon:

1 Rationalisation de la collecte des ordures ménagères:

Le Conseil municipal a décidé de passer d'une collecte porte-à-porte à une collecte par quartier. Pour cela, il a débuté l'installation de conteneurs semi-enterrés de type Moloks sur tout le territoire communal. Les villages d'Illarsaz, de Collombey-le-Grand et des Neyres ont été équipés en 2017. Collombey et Muraz seront équipés entre 2018 et 2019. La rationalisation de la collecte permettra une baisse de son coût et l'argent économisé pourra être investi si nécessaire dans d'autres services liés à la gestion des déchets.

2 Introduction d'une collecte déchets verts:

Dès mars 2018, une collecte déchets verts porte-à-porte est introduite sur la Commune de Collombey-Muraz. Cette collecte permettra aux citoyens qui se seront inscrits de se débarrasser de leurs déchets verts sans devoir se rendre à Satom SA. Vous trouvez tous les détails de cette collecte sur le tous-ménages qui a été distribué en décembre ou sur le site internet communal. Les inscriptions peuvent se faire en ligne ou auprès de l'administration communale. Les déchets

verts seront collectés les lundis dans des conteneurs spécifiés au moyen d'un autocollant officiel. **Dès l'introduction de la collecte déchets verts, les ordures ménagères ne seront plus collectées les lundis et jeudis, mais les mardis et vendredis.** Cette collecte a l'avantage, outre de décharger l'accès à la déchèterie, de diviser par 2 le coût de cette dernière. En effet, selon la convention que la Commune a avec Satom SA, en cas d'introduction d'une collecte déchets verts, le coût par habitant de la déchèterie passe de Fr. 28 à Fr. 14.-.



3 Introduction d'une collecte GastroVert professionnels

Le Conseil municipal a décidé dès 2018 de proposer la prestation collecte GastroVert pour les cuisines et restaurants professionnels (production de déchets de cuisine par les professionnels). Comme pour les déchets verts, ces derniers sont acheminés vers l'installation de méthanisation de Ville-

neuve. Ils y sont valorisés par la production de biogaz, d'énergie électrique verte, de chaleur, et, si les conditions le permettent, de compost. L'ensemble des établissements susceptibles d'être intéressés par la collecte a été contacté par la Commune via courrier. L'inscription doit se faire via le site www.gastrovert.ch. Pour l'anecdote, la première entité à s'être inscrite à cette collecte est le Monastère des Bernardines, pour l'élimination de leurs déchets d'hostie



Sœur Dominique et Mère Gilberte

Défis 2018

Avec l'introduction de la taxe au sac, les défis restent nombreux. Outre la poursuite de l'équipement du territoire communal en moloks, le Conseil municipal a défini 3 priorités pour l'année en cours:

D'abord, il souhaite améliorer les éco-points communaux afin de les rendre plus fonctionnels. En parallèle, il souhaite étudier l'opportunité d'introduire une collecte du papier et du carton plus efficiente qu'actuellement.

Ensuite, il entend analyser finement les implications financières de la mise en place d'une collecte GastroVert privés. Si celle-ci est jugée supportable financièrement (son coût devrait être supporté par la taxe de base et impliquerait donc une augmentation probable de celle-ci), elle serait portée au budget 2019.

Enfin, le Conseil municipal entend garantir un accès accru à la déchèterie, dont les horaires d'ouverture actuels sont jugés absolument insuffisants. Des négociations, parfois difficiles, ont débuté avec Satom SA et la Municipalité espère qu'elles aboutiront dans le courant de l'année. L'objectif, ambitieux, est d'arriver à une ouverture quotidienne, ce qui nécessiterait toutefois une réorganisation globale de la déchèterie.

LE TROGNON DE POMME

Par la direction des Écoles

Il était une fois un trognon de pomme, malheureux, triste de se retrouver seul, abandonné au fin fond d'une vaste cour d'école. Il se rappelait avec nostalgie sa jeunesse où fier et appétissant, il était encore une pomme. Il se souvenait de tous ses frères-pommes avec lesquels il se balançait, heureux, aux branches des arbres.

Mais voilà, il se retrouvait seul maintenant. Pourtant, il semblait gentil le petit garçon qui l'avait choisi alors qu'il était encore une pomme. Mais.... la pomme plaisait alors que le pauvre petit trognon, lui, n'avait plus d'intérêt et le garçon l'avait jeté par terre, au fond de la cour, seul...

STOP!!!! Trop triste cette histoire de trognon de pomme abandonné! Il faut réagir, lui donner la possibilité de retrouver ses frères-pommes devenus aussi trognons!

Et c'est ainsi que les écoles ont, elles-aussi, décidé de participer à l'effort collectif lié aux déchets. Nous nous sommes aperçus que nos chères têtes blondes perdaient quelque peu ce réflexe qui consistait à mettre leurs déchets de récréation à la poubelle (et qui donc rend malheureux notre ami le trognon!). «Ben oui, c'est plus facile,



y'a pas besoin, le monsieur de la Commune passe de toute façon nettoyer avec sa machine!».

Fort de ce constat, les écoles ont décidé de responsabiliser aussi les élèves pour faire en sorte que nos cours d'écoles soient propres et que notre ami le trognon retrouve ses frères dans la poubelle!

Ainsi, depuis le début de l'année scolaire, les élèves des écoles primaires et du cycle d'orientation participent au ramassage des déchets dans les cours d'école. A chaque ré-

création, une classe est responsable de ramasser les déchets et de les mettre dans les poubelles. L'enthousiasme de nos classes fait plaisir à voir et il faut même parfois les calmer (certains élèves se sont même aventurés dans le ramassage des déchets du chantier des Perraires!). Et surtout, conclusion intéressante, il y a de moins en moins de déchets à ramasser. Et ne dit-on pas parfois que l'éducation des adultes passe aussi par leurs enfants?!...

ET PENDANT CE TEMPS-LÀ... À LA CRÈCHE-UAPE

Par la direction des Structures jeunesse



Voilà environ 2 ans que les Structures jeunesse ont intégré concrètement le tri des déchets comme sujet de réflexion avec les enfants, la mission principale des Structures étant d'éduquer, soit de «développer chez quelqu'un, un groupe, certaines aptitudes, certaines connaissances, une forme de culture» (Larousse). Avec nos plus jeunes «étudiants», l'objectif reste de sensibiliser de façon ludique, en intégrant des gestes simples au travers d'activités dirigées mais également au travers du déroulement habituel du quotidien.



QUELQUES EXEMPLES?

Acquisition et utilisation d'un lombricomposteur en septembre dernier? Les lombrics travaillent jour et nuit à la transformation de nos déchets organiques

et produisent ainsi le meilleur engrais naturel pour notre jardin potager. Les enfants pourront récolter au printemps le compost ainsi réalisé et le répartir dans nos bacs prévus à cet effet.

Activité «tri du papier» en vue du ramassage mensuel par le groupe scouts Saint-Didier? à partir de la récolte mensuelle du papier et des cartons à laquelle les enfants participent, les éducatrices forment avec eux des fagots qu'ils déposent à l'entrée du bâtiment en vue du ramassage effectué par les scouts.

Activité «tri des déchets»? par le biais de la mise en place de poubelles sélectives (alu, pet, verre, piles, fer, etc...), les enfants sont initiés au quotidien au tri.

En parallèle de ce tri, nous conservons un certain nombre de nos déchets afin d'en faire une activité de tri à proprement parler. A ces activités destinées aux enfants, nous associons également les parents. Ces derniers ont d'ailleurs largement joué le jeu en apportant en masse des canettes vides afin de tenter de remporter notre concours (300 canettes = un petit vélo pour la crèche) et en permettant ainsi l'acquisition de deux vélos! Par le biais de devinettes accrochées dans les couloirs, ils participent également à la sensibilisation en abordant le sujet du développement durable au sens plus large avec leurs enfants lors de leurs allées et venues. Au travers de ces différentes animations, les enfants font preuve de beaucoup de curiosité et d'intérêt. Ils éprouvent un réel plaisir. Ils constituent le futur et nous accordons une importance toute particulière à leur transmettre les bons gestes.

Et n'oubliez pas que:

«Si vous avez l'impression que vous êtes trop petits pour pouvoir changer quelque chose, essayez donc de dormir avec un moustique... Et vous verrez lequel des deux empêche l'autre de dormir.» Dalai-Lama

LÉGENDES URBAINES:

5 QUESTIONS À M. EDI BLATTER, DIRECTEUR DE SATOM SA

Par l'Administration communale



AVEC L'INTRODUCTION DE LA TAXE AU SAC, SATOM SA NE DISPOSE PLUS D'ASSEZ D'ORDURES MÉNAGÈRES POUR ALIMENTER LE CHAUFFAGE À DISTANCE. ELLE DOIT DONC IMPORTER DES DÉCHETS DE L'ÉTRANGER

C'est absolument faux.

15% des déchets traités à Satom SA sont nécessaires au fonctionnement du chauffage à distance. En hiver, 2 fours tournent en permanence. Or, le jour le plus froid de l'année, un seul d'entre eux suffirait à satisfaire les besoins du chauffage à distance.

Les seuls déchets de l'étranger qui sont traités à Satom SA proviennent de Châtel en France (1800 tonnes par année, dans le cadre d'une collaboration transfrontalière) et d'Italie (800 tonnes par année, dans le cadre de la reprise des étiquettes et bouchons d'une verrerie qui recycle les verres du Chablais). Cela représente donc 2600 tonnes de déchets étrangers traités à Satom SA sur les 180'000 tonnes brûlées annuellement. Ces collaborations sont antérieures à la mise en service du chauffage à distance et n'y sont donc pas liées.

VALORISATION DE L'ÉNERGIE: SATOM SA A BESOIN DU CHAUFFAGE À DISTANCE POUR VIVRE?

Faux également.

D'abord il faut préciser que Satom SA a la taxe d'incinération la meilleure marché de Suisse grâce à sa haute capacité de valorisation de l'énergie.

85% des revenus liés à la valorisation de l'énergie, départ usine, proviennent toutefois de la production d'électricité, pour laquelle Satom SA a le meilleur taux d'ef-

ficacité des usines d'incinération en Suisse! Les revenus liés au chauffage à distance servent à 75% à couvrir l'investissement dans le réseau et son entretien, et 25% seulement pour l'énergie fournie. Pour pouvoir fournir cette énergie sous forme d'eau chaude, Satom a dû investir CHF 20 mio dans la récupération des rejets de chaleur dans ses installations.

IL NE SERT À RIEN DE TRIER LES DÉCHETS, CAR TOUT CE QUI EST AMENÉ À SATOM SA EST FINALEMENT BRÛLÉ DANS LES FOURS.

Ce serait une ineptie de brûler les déchets recyclables. Seuls les incinérables sont brûlés dans les fours de Satom SA. Les autres déchets (verre, papier-carton, déchets verts, PET, batteries, appareils électroménagers, etc.) amenés à la déchèterie sur son site sont recyclés dans les filières correspondantes.

POUR AMÉLIORER LA COMBUSTION, SATOM SA RAJOUTE DU VERRE.

Le verre ne produit absolument pas d'énergie et aboutit entièrement dans les résidus de l'incinération: les scories. Ces dernières sont à mettre dans des décharges séparées qui sont quatre fois plus onéreuses que les décharges pour les déchets inertes. De plus, la filière du verre est établie et ainsi collecté il peut être recyclé à 100%. Le verre est en outre une plaie pour les fours et il les use plus vite que les autres matières. Nous ne pouvons donc qu'inciter à le recycler dans les filières existantes et à ne pas le jeter dans les sacs à poubelle taxés.

AVEC LA MISE EN PLACE DU CHAUFFAGE À DISTANCE, LES GENS PAIENT DÉSORMAIS 2 FOIS: UNE FOIS POUR DÉPOSER LEURS DÉCHETS À L'USINE D'INCINÉRATION, UNE FOIS POUR SE CHAUFFER.

Il s'agit là d'un raisonnement simpliste qui ne tient pas compte de tous les éléments.

Certes, le consommateur du chauffage à distance paie quelque chose pour l'énergie utilisée, notamment pour couvrir les frais de construction et d'entretien ainsi que l'amortissement de la centrale et du réseau. Il faut se rendre compte que depuis la création du chauffage à distance, Satom SA a injecté environ 90 millions de francs pour sa construction (70 millions pour la mise en place du réseau, dont le développement se poursuit et 20 millions pour l'installation de la centrale de chauffe fonctionnant avec les rejets de chaleur inexploités avant la construction du réseau).

Le thermoréseau reste toutefois meilleur marché que le chauffage au gaz ou au mazout. Le consommateur économise donc de l'argent.

En outre, et c'est à mon sens important, la mise en place du chauffage à distance consiste en un avantage écologique indéniable. Ainsi, il fournit l'énergie équivalente à celle de 8 millions de litres de mazout, soit un cube de 20 mètres de long, sur 20 mètres de large, sur 20 mètres de haut rempli de ce combustible, et ceci chaque année!

GESTION DES DÉCHETS: FAQ!

5 THÈMES, 20 QUESTIONS:

Retrouvez ci-après les questions les plus fréquentes auxquelles l'administration doit répondre:

FINANCEMENT

1. A quoi sert cette taxe de base?

La taxe de base finance les frais liés aux infrastructures de ramassage (éco-point, déchèterie, etc.): elle est calculée par ménage, selon le nombre de personnes par ménage. Avec son tarif dégressif, à Fr. 36.- pour une personne, il reste l'un des plus attractifs du Valais.

2. Nous avons deux enfants en bas âge, existe-t-il des mesures d'accompagnement?

Pour les parents domiciliés sur le territoire communal, chaque enfant né dès le 1er janvier 2016, donne droit à une distribution unique et gratuite de 80 sacs de 35 litres. Sur présentation du certificat de naissance, les sacs gratuits sont à retirer auprès de l'office de la population de l'administration communale.

3. L'achat des sacs est-il déductible des impôts?

Seules les entreprises peuvent déduire la somme qu'elles consacrent à l'achat des sacs taxés. La taxe au sac n'est pas déductible pour les particuliers. En revanche, la taxe de base est déductible pour tous les contribuables.

NOUVEAUX SACS

4. Combien coûtent-ils?

Le coût varie en fonction de la grandeur/contenance du sac.

- CHF 0,95 – sac de 17 litres
- CHF 1,90 – sac de 35 litres
- CHF 3,40 – sac de 60 litres
- CHF 6,20 – sac de 110 litres

5. Que faire des anciens sacs noirs?

Les anciens sacs ne sont plus acceptés dans les moloks à ordures. Vous pouvez les utiliser pour vos rangements et emballages personnels à la maison.

6. Qu'est-ce que je risque d'utiliser encore mes sacs noirs?

Toute infraction liée au règlement sur la gestion des déchets est réglée par l'article 41 dudit règlement. Cet article indique notamment que les contrevenants risquent une amende allant jusqu'à CHF 10'000.- maximum en cas d'abandon de déchets urbains sur le domaine public ou d'utilisation de sacs non conformes.

TRI DES DÉCHETS

7. Où puis-je mettre mes déchets verts de décembre à février?

Il y a la possibilité d'acheminer les déchets organiques à la déchèterie. Un emplacement a été spécifiquement dédié à cela.

8. Où puis-je m'adresser pour m'inscrire à la collecte déchets verts?

Vous pouvez vous inscrire auprès de l'administration communale ou via le site internet de l'administration communale, sous: <http://www.collombey-muraz.ch/commune/informations-collecte-dechets-verts-1181.html>

9. La collecte des déchets verts porte-à-porte sera-t-elle payante?

Non, cette collecte est prise en charge dans la taxe de base.

10. Que faire des plastiques?

Il n'existe pas de filière de récupération crédible et efficace du plastique en Suisse actuellement, à l'exception du PET. C'est pourquoi toutes les matières plastiques sont incinérées avec les ordures ménagères. Tous vos déchets en plastique doivent donc être jetés avec les ordures ménagères. Les plastiques propres en matière dure de grande taille qui n'entrent pas dans un sac de 110 litres peuvent être jetés à la déchèterie dans la benne «Encombrants». Certains contenants en plastique (bouteilles de lait ou de produit lessive) sont également récupérés par les grands magasins, qui possèdent leurs propres filières de recyclage. Pour que le plastique ne remplisse pas votre sac poubelle trop vite, soyez astucieux: pliez-le, compactez-le ou remplissez-le d'autres déchets.

11. Que faire de mes déchets alimentaires?

Vous pouvez les mettre dans votre compost personnel. Si vous n'avez pas de compost, vous pouvez les éliminer via la collecte déchets verts introduite de mars à novembre. Les déchets alimentaires cuits ne sont pas acceptés pour des questions de salubrité. Il faut donc les éliminer via les sacs d'ordures taxés.

12. Je suis un professionnel, et j'aimerais prendre part à la collecte GastroVert. Comment dois-je procéder?

L'inscription se fait via le site GastroVert de la Satom SA, dans «Adhésion» à la fin de la page.

13. Suis-je amendable si je ne trie pas tous mes déchets?

Non. Chaque citoyen peut donc, sans risquer une amende, jeter tous les déchets ménagers dans son sac blanc taxé. Mais avec le nouveau système, vous renoncez à faire des économies si vous ne triez pas.

14. Puis-je rapporter en magasin certains de mes déchets?

Oui. Les déchets spéciaux, les luminaires, les appareils électriques et électroniques, les bouteilles en PET et les médicaments sont repris gratuitement dans les magasins qui en proposent dans leur assortiment.

15. Quand à lieu le ramassage des journaux?

Les dates des ramassages de vieux journaux par le groupement des scouts se trouvent sur le site internet à l'adresse: <http://www.collombey-muraz.ch/commune/collecte-papier-1082.html>

CENTRE DE TRI

16. Où puis-je déposer mes déchets?

Les ordures ménagères doivent être évacuées, uniquement en sacs taxés, dans les moloks pour les villages déjà équipés (les Neyres, Illarsaz, Collombey-le-Grand) ou via la collecte usuelle porte-à-porte pour les villages pas encore complètement équipés en moloks (Collombey et Muraz). Les déchets recyclables peuvent être évacués dans les éco-points disponibles dans chaque village ou à la déchèterie. Vous pouvez localiser tous les points de collecte des déchets recyclables sur le territoire communal sur:

<https://recycling-map.ch/fr/>

17. Les horaires de la déchèterie communale peuvent-ils être élargis?

Des discussions sont en cours avec la SATOM SA pour des horaires d'ouverture plus étendus.

18. Qui va dans quoi et où?

Vous trouvez un résumé sous forme de pictogrammes dans le flyer d'information tous-ménages envoyé courant décembre à tous les citoyennes et citoyens de Collombey-Muraz. Egalement sous:

http://www.collombey-muraz.ch/data/documents/administration/services-communaux/Service_techniques/Taxeausac.pdf.

FRAUDER PEUT COÛTER CHER!

La taxe au sac fait désormais partie de notre quotidien depuis environ 2 mois. Si plus 85% de la population respecte les règles, nous rendons attentive la minorité de fraudeurs qui se débarrasse de leurs déchets ménagers sans utiliser les sacs conventionnés, que la Commune de Collombey-Muraz a assermenté des personnes habilitées à ouvrir et contrôler le contenu de leurs sacs. A ce jour, plusieurs personnes ont déjà été dénoncées au Tribunal de police et les procédures sont en cours. Lorsqu'on sait qu'en application de l'article 41 du règlement communal sur la gestion des déchets, cette autorité peut prononcer des amendes allant jusqu'à Fr. 10'000.-, soit l'équivalent de 5263 sacs blancs de 35l (!!!) il est légitime de s'interroger: Le jeu en vaut-il la chandelle?

Soyez persuadés que les Autorités seront intraitables avec les tricheurs. En effet, toutes les ordures ménagères débarrassées hors des sacs taxés impliquent une perte financière pour la collectivité qui, à la fin, devra être compensée par une hausse de la taxe de base, dans la mesure où la gestion des déchets doit être autofinancée. En d'autres termes, ceux qui trichent pour tenter d'économiser quelques francs, obligent indirectement toute la collectivité à payer plus à terme.



ENTREPRISES

19. Comment se fera le calcul des déchets pour les entreprises?

Les entreprises sont également soumises à la nouvelle taxe au sac. La taxe de base est calculée en fonction du nombre d'employés équivalent plein temps (EPT). La taxe causale, elle, sera perçue soit par l'intermédiaire des sacs taxés (sacs blancs), soit, et c'est une particularité de notre commune, par une facturation au poids (de nos actuels sacs noirs) dans des conteneurs normés et évacués soit par le transporteur officiel de la commune pour un coût de Fr. 0.35/kg, soit par les entreprises directement.

20. Je bénéficiais jusqu'à maintenant d'une facturation au poids. Puis-je continuer?

Tout-à-fait. Le principe reste absolument le même. Pour les nouvelles entreprises intéressées, il faut s'adresser à l'administration communale qui fera le nécessaire auprès de Clerc transports SA.

Réservez votre soirée

Après environ 2 mois d'application du système de la taxe au sac, le Conseil municipal souhaite venir à la rencontre de la population pour expliquer sa stratégie en matière de gestion des déchets, répondre aux préoccupations des citoyens et écouter leurs suggestions.

Les dates retenues:

- ▶ **Collombey-le-Grand**
8 mars (20h00 - lieu Perraires)
- ▶ **Collombey**
12 mars (19h00 - lieu Perraires)
- ▶ **Muraz**
14 mars (19h00 - lieu Salle multi-activité)
- ▶ **Illarsaz**
22 mars (19h00 - lieu salle de gym de l'école)
- ▶ **Les Neyres**
27 mars (19h00 lieu - abri PC)

N'hésitez donc pas à réserver cette soirée et à venir vous informer. Cette soirée sera également l'occasion d'aborder des thématiques plus générales, propres à chaque village.

EXTRAIT DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JUILLET 2017 À JANVIER 2018



Le Conseil municipal:

- propose au Conseil général de réélire la société NOFIVAL en tant qu'organe de révision.
- décide de la mise en place d'une signalisation à sens unique sur le tronçon routier reliant la route des Iles, après le pont sur le canal du Bras-Neuf et l'accès à la Z.I. du Boeuferrant jusqu'à la Satom SA.
- attribue le mandat de réalisation du parc St-Didier à l'entreprise Lattion-Veillard SA, qui a fourni la meilleure offre.
- accepte que l'étude relative à la création de la société Chablais Invest SA se poursuive en confirmant la prise en charge des frais d'étude par le fonds géré par le Conseil des Présidents.
- accepte et valide pour la durée de 2 ans le renouvellement de la convention instituant une collaboration intercommunale avec la commune de Monthey concernant les prestations du chargé de sécurité.
- Dans le cadre du plan de quartier du centre de Collombey, respectivement la modification du RCCZ, sur la base des études complémentaires faisant suite à la procédure d'opposition:
 - ♦ valide le projet d'aménagement du Centre du village de Collombey avec les adaptations complémentaires pour le parking;
 - ♦ rejette les oppositions qui lui sont parvenues et demande que les opposants soient informés de manière exhaustive, avec octroi d'un bref délai pour confirmer si l'opposition est maintenue ou retirée. Sans nouvelle, l'opposition sera considérée comme maintenue;
 - ♦ décide de la transmission du dossier complet au Conseil général pour suite de la procédure.
- confirme son engagement en faveur de l'intégration dans le cadre du Programme d'intégration cantonal 2.
- confirme la nécessité de mettre en place une véritable politique de stationnement sur le territoire communal et décide de la poursuite de la procédure qui doit aboutir à l'homologation du projet de signalisation.
- se déclare favorable à la création d'un jardin potager intergénérationnel, qui serait assumé par les personnes âgées et les élèves de l'école primaire de Muraz, qui permet le rapprochement des enfants avec leurs aînés.
- valide l'offre de l'entreprise SEREC Sàrl, qui vise à accompagner le groupe de travail chargé d'analyser le processus de rapprochement entre Collombey-Muraz et Monthey (prise en charge du mandat à raison d'1/3 – 2/3), en rappelant que l'objectif de l'étude est de disposer de données objectives sur la base desquelles un débat de fond quant à l'utilité d'un rapprochement pourra avoir lieu.
- valide les répartitions du coût du bus d'ag-glo suivantes:
 - ♦ Monthey: 41%
 - ♦ Aigle: 25%
 - ♦ Collombey-Muraz: 25%
 - ♦ Ollon 9%
- attribue les mérites suivants
 - ♦ Mérite sportif (Club de Lutte d'Illarsaz) – M. Kim Besse, champion suisse de moins de 70kg.
 - ♦ Mérite dirigeant sportif (Club du Tir sportif de Châble-Croix) – M. Alain Valvona.
 - ♦ Mérite sportif – Mme Laura Hrebec d'Illarsaz, championne suisse de semi-marathon.
- valide le Budget 2018 et décide de sa transmission au législatif pour approbation
- valide la proposition du jury et nomme M. Guillaume Antonioli et M. Ruben Ahmad pour les mérites aux apprentis.
- fixe les tarifs relatifs à la taxe de base du règlement des déchets sur la base de la recommandation de M. Prix
- décide des mesures organisationnelles devant permettre la bonne gestion des affaires communales en l'absence de son Président
- décide d'exiger une extension des horaires de la déchèterie afin qu'ils permettent de faire face à l'apport plus important de recyclable attendu à la déchèterie en raison de l'introduction de la taxe au sac
- valide l'engagement de Madame Stéphanie Micheloud en tant que déléguée à l'intégration pour la région Collombey-Muraz/Troistorrents/Val-D'illiez/Champéry
- valide l'octroi d'un mandat d'étude destiné à analyser le potentiel solaire des toits des bâtiments communaux susceptible d'accueillir des panneaux solaires.
- enregistre avec satisfaction que la commune n'a finalement été que très peu impactée par les intempéries du mois de janvier, grâce aux travaux d'importance réalisés au Noiret en 2014.
- valide l'achat de la parcelle N° 1072, située au lieu-dit l'Épine, d'une surface de 8'603 m² à hauteur de Fr. 200.- le m² destiné à accueillir la future Caserne commune avec la Ville de Monthey. Il arrête qu'en accord avec la Commune de Monthey, ce terrain sera acheté conjointement par les deux communes à raison d'1/3 par Collombey-Muraz et de 2/3 par Monthey.

BILAN 2017 ET OBJECTIFS 2018

Par l'Administration communale

Dans le cadre de son programme de législature 2017-2020, le Conseil municipal a défini ses objectifs qu'il a décliné année après année. Cette revue est l'occasion de faire le bilan des objectifs 2017 et de vous communiquer les objectifs 2018 que l'Autorité s'est fixée.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- ▶ Améliorer la qualité de vie dans nos villages
- ▶ Améliorer l'image de la commune
- ▶ Mettre en place une promotion économique visant à répondre aux besoins actuels et futurs

Pour atteindre ces objectifs, les finances doivent être maîtrisées par des mesures d'économies ou de nouvelles recettes.

2017

▶ Lancer la révision du PAZ et du RCCZ	✓ ATTEINT
▶ Etudier le centre des villages d'Illarsaz et des Neyres	✓ ATTEINT
▶ Suivre le dossier Tamoil	✓ ATTEINT
▶ Poursuivre le contrôle et le développement des zones industrielles	✗ PAS ATTEINT. REPORTÉ EN 2018
▶ Réaliser et mettre en fonction le nouvel arrêt de bus à Muraz	✗ PAS ATTEINT. REPORTÉ EN 2018
▶ Réaliser le passage de mobilité douce sous la gare de Vionnaz	✓ ATTEINT
▶ Achever le concept de récolte des déchets et assurer son introduction début 2018	✓ ATTEINT
▶ Achever la mise en œuvre de la politique de stationnement.	✗ PAS ATTEINT. REPORTÉ EN 2018
▶ Achever le concept de promotion économique régionale.	✓✗ PARTIELLEMENT ATTEINT. REPORTÉ EN 2018
▶ Lancer la révision du règlement de police Sera repris lorsque le canton aura terminé les démarches visant à fournir un règlement-type.	✗ PAS ATTEINT. REPORTÉ EN 2018
▶ Lancer le groupe de travail «Analyse des variantes de collaboration entre Monthey et Collombey-Muraz»	✓ ATTEINT

2018

▶ Assurer la suite de la révision du PAZ et du RCCZ (Elaboration de l'avant-projet et consultation de la population).
▶ Finaliser le projet des centres des villages d'Illarsaz et des Neyres, afin de pouvoir déterminer les montants à budgéter en 2019. Commencer l'étude du centre du village de Muraz.
▶ Poursuivre le contrôle et le développement des zones industrielles.
▶ Lancer l'étude de la nouvelle Halte CFF des Perraires.
▶ Réaliser et mettre en fonction le nouvel arrêt de bus à Muraz.
▶ Mettre en œuvre les adaptations possibles du concept de récolte des déchets pour répondre davantage aux attentes (Eco-points, Gastrovert privé, collecte papier).
▶ Achever la mise en œuvre de la politique de stationnement.
▶ Réaliser la 1ère phase des travaux d'assainissement et d'agrandissement de la STEP.
▶ Réviser les règlements relatifs à l'eau potable et aux eaux usées (avec adaptation des tarifs).
▶ Achever le concept de promotion économique régionale.
▶ Elaborer le dossier de mise à l'enquête de la caserne des pompiers.
▶ Actualiser la Convention avec la police de Monthey.
▶ Revoir et améliorer le concept d'accueil des nouveaux habitants.
▶ Fournir les résultats du groupe de travail «Analyse des variantes de collaboration entre Monthey et Collombey-Muraz».
▶ Débuter le remboursement de la dette communale.

PRÉSENTATION DE CÉLINE ZURBRIGGEN NOUVELLE DÉLÉGUÉE À L'ÉNERGIE

La Commune de Collombey-Muraz, dans le cadre d'une collaboration avec la Ville de Monthey, a engagé il y a quelque temps maintenant Mme Céline Zurbriggen en tant que déléguée à l'énergie. Madame Zurbriggen exerce à 60% à Monthey et à 20% pour Collombey-Muraz (présence les lundis).

Ses tâches principales sont les suivantes:

- Appuyer la conseillère communale en charge du développement durable et de la mobilité dans le suivi des objectifs de la politique énergétique de la commune, labellisée Cité de l'énergie depuis 2015.
- Assurer le suivi des consommations des bâtiments communaux afin de proposer des mesures d'optimisation
- S'assurer de la conformité de la commune avec l'ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie (OURE)
- Assurer la coordination avec les sociétés mandatées pour des prestations liées à l'énergie (gestionnaire de réseau de distribution, bureaux spécialisés dans le solaire, etc.)
- Répondre aux questions des citoyen-ne-s



Vous pouvez volontiers la contacter par mail à l'adresse suivante:
energie@collombey-muraz.ch
Vous trouvez toutes les informations relatives à l'énergie concernant la commune de Collombey-Muraz sous:
<http://www.collombey-muraz.ch/commune/energie-293.html>

PRÉSENTATION DE STÉPHANIE MICHELOUD, NOUVELLE DÉLÉGUÉE À L'INTÉGRATION



079 944 16 69
integration@collombey-muraz.ch
Administration communale
Rue des Dents-du-Midi 44
1868 Collombey
Je vous accueille avec plaisir.
Contactez-moi pour prendre rendez-vous!

Dans le cadre du PIC II (Programme d'intégration cantonale 2018-2021), les communes valaisannes continuent de s'investir dans l'intégration avec le soutien de la Confédération et du canton du Valais. Collombey-Muraz et la vallée d'Illeiez ont engagé Stéphanie Micheloud comme déléguée régionale à l'intégration à 40% depuis janvier 2018. Son bureau se trouve à l'office de la population de Collombey et elle se déplace dans les administrations communales de Troistorrens, Val-d'Illeiez et Champéry. Les communes du Haut-Lac l'ont aussi engagée à 40% pour la même fonction.

Stéphanie est à disposition des nouveaux habitants pour les accueillir, les écouter et les conseiller, et également des personnes établies depuis plusieurs années qui ont des besoins spécifiques d'intégration ainsi que de la population en général. Son travail se concentre sur les habitants ayant un parcours migratoire mais elle souhaite être une référente pour toutes et tous (citoyens, institutions, associations, etc.).

Stéphanie, pouvez-vous décrire votre parcours en quelques mots?

Mon intérêt pour les contacts interculturels remonte à mes années de Collège lorsque je rêvais de grands voyages et que je me suis envolée à plusieurs reprises pour le Sénégal. J'ai par la suite débuté mes études universitaires par un bachelor en relations internationales. Touchée par les enjeux des migrations et par les questionnements que nous pose une société de plus en plus interculturelle, j'ai complété mes études par un master en sciences sociales, avec une spécialisation en études des

migrations et de la citoyenneté. Mon souhait d'œuvrer pour l'intégration s'est confirmé lors du stage effectué au Bureau cantonal de l'intégration du Valais. Je suis également marraine culturelle pour une famille érythréenne dans le cadre d'un projet de parrainage en Valais central.

Selon vous, qu'est-ce que l'intégration?

L'intégration est un processus qui engage autant les nouveaux arrivants que la société d'accueil. Elle permet de favoriser le vivre ensemble et d'augmenter le bien-être de la population dans son ensemble par des mesures qui promeuvent le respect mutuel et l'égalité des chances. C'est en effet un enjeu pour la société dans son entier. L'intégration permet de réfléchir à la place que nous donnons à la différence, à la nouveauté et de nous positionner sur des questions de justice, d'éthique et d'identité. Accueillir l'Autre est un exercice qui nous met face à nous-même: qui sommes-nous pour que l'Autre soit jugé différent?

En tant que déléguée régionale à l'intégration, quel sera votre rôle?

Ma mission est d'assurer l'accueil et le conseil aux nouveaux arrivants, qu'ils aient un parcours migratoire ou non, pas besoin de venir de loin pour avoir besoin de soutien! Je suis également chargée de mettre en œuvre des projets qui répondent aux besoins de la région. Je conseille et accompagne les structures ordinaires (administrations, écoles), les associations, les entreprises et la population qui collaborent avec des personnes migrantes. Je souhaite aussi créer des synergies entre les communes de la région: à plusieurs on est plus fort. En tant que déléguée à l'intégration, je ne suis pas seulement à disposition des personnes migrantes, je fais également le lien avec le reste de la population et je fais en sorte que la société soit intégrative dans son ensemble. Le but final est que tout le monde trouve sa place et puisse s'épanouir!

Pouvez-vous nous donner des exemples d'encouragement à l'intégration?

C'est un travail varié et intense qui s'adapte aux diverses réalités des communes. L'encouragement à l'intégration comprend le conseil individuel, l'information collective, l'apprentissage du français, l'accompagnement de familles qui ont des enfants en bas âge ou à l'école primaire, l'insertion professionnelle, l'organisation d'événements et de rencontres interculturelles, le soutien à la préparation à la naturalisation, la prévention des discriminations et du racisme, la promotion de l'interprétariat communautaire, etc.

OBJECTIFS ET GRANDS «CHANTIERS» 2018

10 DOSSIERS RELEVÉS

Par A. Udressy, chef du Service Technique

1. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Révision du plan des zones et du règlement communal sur les constructions

La commune a initié la révision totale du plan des zones et du règlement sur les constructions. Dans un premier temps, il conviendra de réaliser, avec l'appui du bureau mandataire, un diagnostic global du territoire communal afin d'en identifier les principaux enjeux et contraintes. Sur cette base, il conviendra de définir les objectifs et d'élaborer le schéma directeur pour le développement territorial.

Cette démarche devra s'inscrire dans la logique de la vision territoriale d'agglomération. Dans cette optique, un plan directeur intercommunal sera également initié.

2. RÉSEAU D'ÉPURATION DES EAUX:

Agrandissement et rénovation de la STEP de Collombey-le-Grand

Le dossier d'enquête pour l'agrandissement et la rénovation de la STEP de Collombey-le-Grand a été remis au canton le 23 octobre 2017 pour homologation. Certains compléments ont été demandés et l'analyse fine des services compétents de l'Etat se poursuit. L'autorisation de construire est espérée pour la fin de l'hiver.

Dans cette attente, différents travaux préparatoires sont engagés et les adjudications pour les principales étapes de construction se poursuivent afin de pouvoir démarrer dès que possible ces travaux de grande ampleur. Ils dureront plus de trois ans.

3. URBANISME, AMÉNAGEMENTS ROUTIERS:

Réfection des rues Clos-Novex et Pré-Raye à Collombey

Un mandat d'ingénierie a été attribué en 2017 permettant la réalisation de l'étude préliminaire et afin d'établir les lignes directrices du projet d'aménagement, à savoir:

- ▶ L'organisation des espaces
- ▶ Le fonctionnement des flux
- ▶ L'établissement des profils types

C'est sur cette base que sera élaboré un avant-projet chiffré, établi à un niveau de détail suffisant pour être présenté à la population. En tenant compte des remarques émises, le projet pourra alors être adapté et affiné pour la constitution du dossier d'enquête publique.

4. URBANISME, AMÉNAGEMENTS ROUTIERS:

Réfection route cantonale secondaire 112, secteur industriel Reutet-Bovéry-Proprière-Rosses

Ce tronçon de route cantonale constitue l'«épine dorsale» de la zone industrielle et nécessite une réelle amélioration afin d'augmenter l'attractivité de cette zone d'activité très importante pour la commune.

Si par le passé les différentes demandes auprès du canton n'avaient pas reçu un écho favorable compte tenu du contexte financier défavorable, un mandat d'étude a récemment été lancé, pour la réfection intégrale de l'infrastructure routière, la création d'un trottoir, d'une halte de bus, l'installation d'un éclairage public et la rénovation intégrale des services souterrains.

Dans ce contexte, la commune entend collaborer activement avec le canton, afin que le dossier puisse être finalisé et mis à l'enquête dans les meilleurs délais.

5. URBANISME, AMÉNAGEMENTS ROUTIERS:

Centre des Villages d'Illarsaz et des Neyres

Le Conseil a initié des mandats d'études pour la mise en valeur des

centres des villages des Neyres et d'Illarsaz. Les premières esquisses ont été accueillies favorablement par l'Autorité communale. Pour la suite, le bureau d'études devra produire un avant-projet chiffré, établi à un niveau de détail suffisant pour être présenté à la population. Sur la base des remarques émises le projet pourra alors être adapté et affiné pour la constitution du dossier d'enquête publique.

6. MOBILITÉ – TRANSPORTS PUBLICS:

Nouvel arrêt de bus à Muraz – Place de la Paquaire

Le dossier d'aménagement routier pour la nouvelle halte de bus au centre de Muraz a reçu l'homologation du canton. Les travaux qui ont d'ores et déjà été adjugés débiteront aussitôt que les conditions climatiques seront favorables, par la rénovation des réseaux souterrains.

En plus d'offrir une nouvelle halte de bus en site propre, ce projet d'envergure devra contribuer à améliorer la sécurité des usagers, par la création d'un passage piéton avec îlot et en réduisant la vitesse des usagers de la route.



7. MOBILITÉ – TRANSPORTS PUBLICS:

Train, nouvelle halte secteur des Perraires / futur pôle d'échange du Corbier

L'évolution de la mobilité dans nos sociétés revêt un enjeu crucial. De très importants dossiers – en lien avec l'évolution de nos réseaux de transports publics – sont actuellement à l'étude sur notre commune. S'il est question de dossiers d'ampleur, menés par des partenaires dans le cadre de la restructuration des infrastructures ferroviaires, la commune est amenée non seulement à collaborer, mais à identifier et anticiper les conséquences de ces bouleversements en établissant des concepts de développement et d'aménagements pour les nouvelles haltes de trains qui devraient se concrétiser à moyen terme. Dans cette optique, des mandats d'études seront lancés avec les exploitants ferroviaires et les autorités cantonales qui accompagnent ces dossiers.

8. STATIONNEMENT:

Nouvelle politique générale

Depuis plusieurs années, le Conseil municipal a engagé une réflexion de fond au sujet du stationnement sur le territoire communal.

Avec l'appui de mandataires spécialisés, différentes commissions ont été chargées de se pencher sur cette problématique. Celles-ci ont mis en évidence une multitude d'éléments complexes, mettant en opposition des intérêts privés, professionnels et commerciaux.

Se basant sur ce constat, l'Autorité communale a décidé de mettre en place une politique de stationnement cohérente afin de permettre un

PROJETS

usage optimal des places de parc de la commune. Le dossier est actuellement en consultation auprès de la Commission Cantonale de signalisation Routière (CCSR). Sous réserve de l'homologation du dossier, il conviendra de mettre en place cette nouvelle signalisation.



9. COURS D'EAU:

Sécurisation du torrent du Raccot aux Neyres, secteur route du Crochet

Si d'importants travaux ont été réalisés sur les torrents de Muraz, la carte des dangers met en évidence un risque de débordement du torrent du Raccot, dans le secteur de la route du Crochet. Le dossier d'enquête est sur le point d'être finalisé et sera présenté aux riverains, directement impactés par le dossier de sécurisation. Le torrent étant limitrophe avec la commune de Troistorrens, ce dossier est mené conjointement par les 2 communes. Les frais d'études et de sécurisation seront par ailleurs supportés à part égale entre les 2 entités. La mise à l'enquête du dossier devrait intervenir au début du printemps et la réalisation des travaux est espérée pour cette année encore, en fonction du délai de délivrance de l'autorisation de construire.

10. ENVIRONNEMENT ET DÉCHETS:

Mise en place de collecteurs enterrés (Molok)

Le Conseil municipal a décidé de rationaliser la collecte des ordures ménagères par la mise en place d'une collecte de quartiers. Afin d'y parvenir un certain nombre de conteneurs semi enterrés de type «Molok» doivent être installés. L'installation de ces conteneurs a débuté en 2017 dans les villages d'Illarsaz, de Collombey-le-Grand et des Neyres et vont se poursuivre en 2018 et 2019 (Collombey et Muraz) sur l'ensemble du territoire communal.

Dans ce contexte, il a été retenu d'implanter ces conteneurs dans un périmètre raisonnable par rapport aux quartiers habités, de façon à permettre aux utilisateurs d'y accéder à pied et afin de minimiser les risques liés à la circulation. Les emplacements retenus doivent tenir compte de l'emplacement des réseaux souterrains qui pourraient rentrer en conflit et être accessibles au véhicule de vidange.



Emplacements des containers

Route des Brèches 3
Rue des Colombes 8
Place de la Fontaine 5
Chemin des Rossettes 3
Route des Châtaigniers 13

VALTEX: VOS HABITS? UNE NOUVELLE VIE!

Sur le territoire de votre commune, l'entreprise sociale Valtex a été invitée à déposer 7 containers de récolte textile (habits, draps, rideaux,...), de chaussures, de jouets, bien reconnaissables à leur couleur vert pomme.

Les textiles récoltés qui n'ont plus grâce à vos yeux peuvent encore intéresser quelqu'un et c'est à travers notre filière de recyclage que nous pouvons générer et financer différents types de métiers qui permettent de créer des activités de formation, de requalification et d'insertion professionnelles pour des personnes exclues du premier marché de l'emploi. Vous l'aurez compris, l'entreprise sociale Valtex poursuit une activité à but non lucratif. Elle est reconnue d'utilité publique par le Service de l'Action sociale (SAS) et l'Office cantonal du Travail du Valais (SICT).

L'entreprise sociale Valtex est active dans le Valais romand et l'Est vaudois. Elle se pose en alternative à une demande d'aide sociale et défend un modèle d'intégration par l'économie. L'autonomie financière, le développement des compétences spécifiques et la reprise d'un rythme de travail soutenu sont les axes principaux travaillés.

En 2017, 1'227 tonnes ont été récoltées et ont permis de salarier 17 personnes à temps plein, 39 personnes en gain intermédiaire et location de service pour des contrats à durée limitée et 11 étudiants pour des stages.

Une partie de ces textiles triés, lavés, repassés, reprisés sont revendus à des prix très faibles pour des personnes à faible revenu ou pour des clients qui apprécient de venir chiner dans nos trois boutiques Créature de Sion, Martigny et Monthey.

L'introduction de la taxe au sac provoquera très certainement un développement plus efficace du tri des ordures ménagères. Il en résultera une augmentation du volume de textile à récolter et à recycler. Cela permettra à chaque ménage de contenir les charges liées à la taxe au sac, et pour Valtex, nous l'espérons, l'opportunité de créer plus d'activité pour plus de création d'emplois salariés.

La Municipalité vous invite donc à privilégier les containers Valtex dans le but de faire bénéficier les personnes fragilisées de votre région et de soutenir l'entreprise sociale valaisanne Valtex Multiservice.

Les choix de Nastasia



Mon amie la sirène
Nathalie Mine

«Elle murmure qu'elle est une fille de la mer, une sirène.»

Un album qui met en scène la rencontre entre deux enfants issus de deux cultures et de deux mondes différents. Coup de cœur pour les somptueuses illustrations qui contribuent à la beauté de ce récit.



Les milles talents d'Euridice Gusmao
Marthla Batalha

Brésil 1960, Euridice tient une petite épicerie avec Anténor son mari et ses deux enfants.

Douée d'une créativité folle, elle s'essaie à la couture, la cuisine, l'écriture mais elle est sans arrêt freinée par son mari qui la remet à l'ordre.

Mais c'est sans compter sur la détermination sans faille dont fait preuve notre héroïne!

Un roman pétillant, plein d'humour qui rend même les destins tragiques amusants.



La craie des étoiles
Raphaël Drommelschlager

Grâce à une craie magique découverte dans le grenier de ses grands-parents, Max découvre qu'il est capable de voyager instantanément... partout!

Une jolie bd aux dessins doux et colorés pour les aventuriers dans l'âme.

Les choix de Pascale



Une fille, au bois dormant
Anne-Sophie Monglon
Ed. Mercure de France

Bérénice reprend son poste de travail dans une entreprise de communication après son congé maternité. Très vite, elle remarque que l'ambiance n'est plus celle d'avant ; on lui retire peu à peu ses responsabilités. Ses amis, collègues, son mari la pousse à se battre, mais Bérénice, dont le caractère est plutôt effacé, accepte de subir cette situation qui finit par affecter sa vie de couple et sa relation avec son bébé. Lors d'un cours, elle se lie d'amitié avec un homme qui l'aidera à reprendre les rênes de sa vie.

C'est le premier roman d'Anne-Sophie Monglon qui parle de la difficulté d'évoluer dans le monde du travail actuel. Chaque mot du texte semble avoir été choisi avec un soin particulier ; ce récit une très belle découverte.



Créations zéro déchet
Camille Binet-Dezert
Ed. Mango Green

Produire encore moins de déchets, en voilà une préoccupation d'actualité!

L'auteur nous propose de créer, en utilisant de vieux vêtements, des objets réutilisables qui remplacent leur version jetable.

Du sac à pain en manche de chemise aux couches lavables pour les plus habiles, de nombreux modèles, souvent simples à coudre, dont la réalisation est expliquée de manière très claire et visuelle. A relever les sacs à légumes en rideau (même l'attache est réalisée à partir d'un t-shirt!) et les lingettes démaquillantes en linge-éponge ainsi que leur panier en t-shirt.

Le choix de Samantha

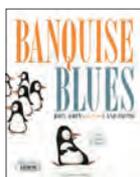


L'ange de Marchmont Hall
Lucinda Riley

Tout le monde lit et plébiscite Lucinda Riley. Pourquoi? Pour répondre à cette question, j'ai profité de la sortie de son nouvel ouvrage pour le lire également.

Greta Simpson a dix-huit ans lorsqu'elle débarque à Londres juste après la première guerre. Le récit relate sa vie, ses déboires et ses ambitions.

Finalement, je comprends parfaitement l'enthousiasme des lecteurs! Il y a beaucoup de dialogues, les personnages sont bien décrits et les flashbacks s'intègrent très bien à l'histoire.



Banquise blues
Jory John
illustré par Lane Smith

La banquise? C'est froid, c'est trop blanc, il neige, c'est bruyant et tout le monde se ressemble! Voler? Impossible! Voici les impressions plutôt moroses d'un manchot râleur! Jusqu'à ce qu'un morse lui explique ce qu'est la vie...

Les illustrations et le texte sont sobres, mais le style est signé Lane Smith, qui a déjà à son actif le génial «C'est un livre!».



Nous vous invitons à parcourir régulièrement notre page Facebook ou notre page sur le site Internet de la commune pour suivre les actualités et connaître les détails sur les activités précitées.

 www.collombey-muraz.ch/com-mune/bibliotheque-239

 www.facebook.com/bibliocol-lombeymuraz

JEUNESSE DE COLLOMBEY-MURAZ

Par le comité de l'association

C'est le 22 juin 2017 qu'est née la Jeunesse de Collobey-Muraz. Après de mûres réflexions, un groupe d'amis d'une vingtaine d'années a décidé de sauter le pas en créant une Jeunesse sur le territoire communal. Le but de cette association, qui compte actuellement une soixantaine de membres, est d'organiser des événements festifs et culturels afin de rassembler les habitants et de lier nos 5 villages.

Notre premier événement fut de taille, en effet, l'organisation du 1er août nous a été confiée avec l'aide de la Commission animation et sociétés locales. Le résultat réjouissant nous a alors encore plus motivés à continuer notre investissement. Nous avons ensuite participé au Rassemblement des Jeunesses valaisannes à Vérossaz. Malgré une place dans le classement final dont on ne se vantera pas (on fera mieux cette année, promis!), ce fut vraiment un magnifique week-end! Après quelques mois d'essai, nous sommes heureux de voir l'association prendre forme et les jeunes si motivés.

Pour les activités à venir en 2018, nous aimerions organiser quelques soirées à thème pour les membres, une journée à ski et pourquoi pas donner un petit coup de main lors de diverses manifestations communales!



Si vous êtes intéressés à nous rejoindre, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à l'adresse suivante: jeunesse.collombeymuraz@gmail.com Pour rester informés, vous pouvez sans autre «liker» notre page Facebook: **Jeunesse de Collobey-Muraz** ou suivez-nous sur Instagram!

DE LA JOIE POUR NOS ENFANTS

Par le comité du Passeport Vacances

Quel plaisir pour nos chères têtes blondes d'atteindre enfin cette période estivale synonyme de vacances prolongées. Ces quelques semaines d'été permettent non seulement à nos jeunes de reprendre de l'énergie pour entamer une nouvelle année scolaire, elle leur permet aussi de profiter de vaquer à des occupations inhabituelles le reste de l'année.

C'est pour leur permettre de découvrir différentes activités sportives, culturelles ou plus étonnantes que le Passeport Vacances s'engage année après année pour organiser une semaine sympathique. Ainsi ce sont

plus de 200 enfants qui profitent annuellement d'environ 80 activités proposées. Les enfants peuvent ainsi s'initier au tir sportif, au trampoline ou encore aux échecs. Ils ont aussi l'opportunité de se retrouver avec d'autres camarades pour des jeux en groupe tels que laser game, western city ou bowling pour n'en citer que quelques-uns. Cette semaine d'activités se termine par un après-midi de clôture où tous les enfants sont invités à participer.

Au-delà de la possibilité pour tous les enfants de se frotter à des milieux ou des actions qu'ils ont peu l'occasion d'approcher

le reste du temps, le Passeport Vacances, c'est d'abord un lieu d'échanges, de rires et de plaisir pour les jeunes.

Cette offre variée peut être mise sur pied uniquement grâce à de nombreuses personnes qui s'engagent tant du côté des clubs ou entreprises, des parents ainsi que du comité qui est actif tout au long de l'année. Merci à toutes ces personnes qui ont œuvré pour le Passeport-Vacances de Collobey-Muraz par le passé et à celles qui continuent d'être actives aujourd'hui pour générer de la joie pour nos enfants.



COLLOMBEY-MURAZ, 9000 HABITANTS!

Par l'Administration communale



Roméo Petrucci pose fièrement avec le cadeau que la Municipalité lui a remis à l'occasion des vœux de l'an le 5 janvier 2018.

Ca y est! Aussi fou que cela puisse paraître, la Commune de Collombey-Muraz a célébré son 9'000ème habitant (arrivé le 1^{er} décembre 2017). Le hasard a voulu qu'il s'agisse de Roméo Petrucci, 2 ans et demi, fils de Damien et Marie Petrucci, qui ont décidé, après un «exil» de quelques années à Monthey, de revenir s'établir dans la Commune qui les a vus naître.

Vous trouvez ci-contre quelques statistiques au 31.12.2017, qui pourront peut-être vous intéresser:

POPULATION RÉSIDENTE AU 31.12.2017:

	TOTAL	Confédérés	Etrangers	Nbre de ménages
COLLOMBEY	4776	3210	1566	2003
MURAZ	2615	2188	427	1005
COLLOMBEY-LE-GD	480	342	138	199
ILLARSAZ	711	600	111	287
LES NEYRES	431	380	51	155
TOTAL	9013	6720	2293	3649

ÉVOLUTION DE LA POPULATION DEPUIS 1798:

1798: 591	1975: 2846	2002: 5995	2011: 7599
1888: 1081	1980: 3057	2004: 6205	2012: 7768
1920: 1269	1985: 3562	2006: 6494	2013: 8010
1950: 1607	1990: 4469	2008: 6802	2014: 8307
1960: 1688	1995: 4860	2009: 7127	2015: 8658
1970: 2312	2000: 5681	2010: 7284	2016: 8860



LE PÉDIBUS

Par Jannick Badoux,
coordinatrice Pédibus Valais

Le pédibus - système d'accompagnement des enfants à l'école à pied - existait déjà à Muraz il y a plusieurs années. Puis il a été oublié jusqu'au jour où deux mamans ont décidé de faire revivre ce concept dans leur quartier. C'est ainsi que depuis septembre dernier vous pouvez croiser sur le chemin de l'école ce joyeux cortège de huit enfants sous la conduite d'un adulte. Bravo aux initiatrices et aux participants, et longue vie au Pédibus de Muraz, qui traduit aussi de la vitalité de ce charmant village!



RÉFECTION DU CHEMIN DE CROIX DU ROVRA

Par Jean-Luc Planchamp, Conseiller municipal

Du 3 au 5 octobre, sur mandat de la Commune, la Protection civile s'est occupée de la reconstruction des marches menant de la Chapelle Notre Dame des Neiges à la Croix du Rovra. Avant de pouvoir emprunter ce chemin les beaux jours revenus, découvrez en image le résultat de ces travaux.



86^e FESTIVAL DES MUSIQUES DU BAS-VALAIS

Le 86^e Festival des Musiques du Bas-Valais aura lieu les 25, 26 et 27 mai prochain à Muraz. Pour que vous ne manquiez rien de ces journées exceptionnelles, consultez le programme ci-dessous:

PROGRAMME GÉNÉRAL

Vendredi 25 mai 2018

- 17h00 Ouverture du Festival
- 18h00 Concert de la Murazette de Muraz
- 18h30 Défilé des sociétés invitées
- 19h00 Partie officielle et bénédiction du nouveau drapeau de la Villageoise
- 19h45 Spectacle d'enfants des écoles primaires de Muraz
- 20h30 Productions des sociétés invitées
- 22h30 Bal avec l'orchestre Magic Men

Samedi 26 mai 2018

- 08h45 Début du 25^e concours des jeunes solistes
- 16h30 Finale des jeunes solistes
- 18h30 Début de la grande soirée de gala (voir détails ci-contre ▶)
- 23h00 Bal avec l'orchestre Magic Men

Dimanche 27 mai 2018

- 08h00 Début des productions des sociétés devant les jurys
- 12h00 Partie officielle
- 13h15 Grand cortège des sociétés
- 15h00 Productions des sociétés sur podiums
- 18h00 Clôture du festival et proclamation des résultats
- 19h00 Repas des sociétés
- 19h15 Bal gratuit avec l'orchestre Magic Men

SOIRÉE DE GALA EXCEPTIONNELLE

DU FESTIVAL DES MUSIQUES DU BAS-VALAIS
MURAZ/COLLOMBEY

SAMEDI 26 MAI 2018 DÈS 18H30

Une soirée entièrement consacrée au rire et à l'humour.
4 spectacles pour le prix d' 1!

- 18h30** Production de la fanfare de rue LookSeeGo
- 19h15** Production de l'Ensemble de percussion Percuten
- 20h00** Spectacle exclusif de l'humoriste valaisan Frédéric Recrosio
- 20h45** Entracte musical
- 21h30** Spectacle exceptionnel des virtuoses parisiens du saxophone Les Désaxés
- 23h00** Bal avec l'orchestre Magic Men



Prix des places: 12 ans à 18 ans: 25.- (gratuit en dessous de 12 ans)
Adultes: 45.-

Vente des billets: Manor Monthey, service-clients
En ligne: www.monbillet.ch

INTEMPÉRIES DE JANVIER 2018

Par l'Administration communale

Le mois de janvier 2018 a été marqué par de fortes intempéries sur l'ensemble de la Suisse et du Valais en particulier. La Commune de Collombey-Muraz n'a pas été épargnée. Le 4 janvier 2018 par exemple, ce ne sont pas moins de 9 interventions distinctes qui ont mobilisé 12 sapeurs-pompiers entre 11h30 et 23h30. Plusieurs interventions ont également été nécessaires les 22 et 23 janvier 2018. Le matériel de pompage (motopompes, pompes immergées, aspirateurs à eau) de notre corps des sapeurs-pom-



piers a été grandement mis à contribution pour vider des caves, des parkings souterrains ou de l'eau en extérieur. Les employés du service technique ont également été mobilisés, principalement pour la surveillance des cours d'eau (canaux et torrents). Si ces interventions, menées dans des conditions souvent difficiles, sont salutaires pour la Commune et ses citoyens, elles auraient été bien vaines sans les importants travaux de sécurisation sur le torrent des Glariers, achevés en 2014.

De nombreuses personnes –et particulièrement les riverains - ont encore en mémoire les dégâts catastrophiques que les intempéries de 2006 avaient causés au Village de Muraz (voir photos d'époque ◀). Durant le mois de janvier, nous avons pu nous rendre compte à quel point l'investissement consenti (environ 1 million de francs, dont 75% avaient été pris en charge par la Confédération et le Canton) était nécessaire. Sans la construction du dépotoir du Noiret, il y a fort à parier que 2018 aurait été semblable à 2006 en termes de dégâts. Plutôt que de longs discours, les quelques photos prises lors des intempéries montrent à quel point l'ouvrage réalisé a pleinement rempli son rôle et a permis d'éviter une nouvelle catastrophe.



La Commune de Collombey-Muraz souhaite saisir l'opportunité de cet article pour remercier l'ensemble de son corps des sapeurs-pompiers pour son engagement, semaines après semaines, pour la sécurité des citoyens. En 2017, nos 40 sapeurs-pompiers volontaires, hommes et femmes confondus, dont 17 cadres et 3 instructeurs, sont intervenus 59 fois, dont une dizaine en collaboration avec les corps des communes voisines. Ils ont suivi une trentaine de cours de formation continue pour se perfectionner et garantir des interventions de qualité. C'est le lieu de préciser qu'ils sont constamment à la recherche de forces vives pour compléter leurs effectifs. Alors, pourquoi pas vous?



LE DÉPOTOIR DU NOIRET C'EST:

- ▶ Un ouvrage de limitation en béton pour provoquer l'arrêt des laves torrentielles. Celui-ci se présente comme une sorte de «couloir» forcé, matérialisé par des murs en béton d'une hauteur de 6 à 7 mètres, complété avec des profilés métalliques transversaux.
- ▶ Une digue de dérivation construite dans le prolongement de l'ouvrage en béton qui doit permettre de stocker environ 8'000 m³ de gravats.
- ▶ Une arrière digue massive faisant office de seconde sécurité pour le village de Muraz et qui doit pouvoir retenir un volume estimé à 7'000 m³ en cas d'évènement extrême. Par son orientation, elle permet également de gérer le risque résiduel en dirigeant les éventuels écoulements en direction du torrent.



Sapeur-pompier volontaire

pourquoi pas toi?

Renseignements:

www.pompier-vs.ch

pompier@collombey-muraz.ch



LA FUGUE CHABLAISIENNE: L'ÉCOLOGIE ET LES CYCLES DE LA NATURE

DIMANCHE 17 JUIN 2018

Par Magaly Lambert, chargée de communication pour la Fugue Chablaisienne



Dimanche 17 juin prochain entre 10h et 17h aura lieu la 8^e édition de la Fugue Chablaisienne. Lors de cette journée, profitez à vélo, en rollers ou en trottinette, d'un parcours sécurisé pour explorer votre région, son paysage et ses activités. Vous pourrez suivre, en temps réel, votre trajet sur votre téléphone et/ou tablette, grâce à la géolocalisation du plan interactif, que vous trouverez sur notre site la-fugue.ch.

Le parcours traversera les 8 communes partenaires: Ollon, Aigle, Bex, Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vionnaz et Vouvry et 10 aires d'animation. Des associations, institutions et entreprises actives dans le Chablais vous accueilleront tout au long de votre journée pour vous faire découvrir leur savoir-faire, partager des activités ludiques et déguster de bons petits plats.

Nouveauté 2018

Venez découvrir, sur l'aire d'Ollon, la vie passionnante des lombrics, ces petits vers qui travaillent au recyclage de nos déchets alimentaires!

Cette année, un concours de photos sera organisé. Chaque participant pourra poster sa photo sur la page Facebook de La Fugue Chablaisienne et les auteurs de l'image choisie, seront récompensés de généreux prix.

Ce jour-là, des routes secondaires seront fermées au trafic routier et la circulation subira des modifications. Un dispositif de signalisation sera mis en place et du personnel de circulation sera mobilisé. Nous vous remercions d'ores et déjà de respecter les consignes données par la Police et la protection civile.



Retrouvez toutes les informations sur
www.la-fugue.ch
ou sur la page Facebook
[www.facebook.com/
lafuguechablaisienne/](https://www.facebook.com/lafuguechablaisienne/).

